

CONSEIL MUNICIPAL**SESSION EXTRAORDINAIRE****COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU MERCREDI 22 MARS 2017**

Présidence de Monsieur Maurice JARRY, Maire

PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs BRISSAUD, SUREAU, LAMISSE, LEBRUN, CONGNARD, BILLIET **Adjoints** et Mesdames et Messieurs GAGNIER, BOUTIN, BOZDEMIR, LEMAIRE, CRÉPEL, CRASNIER, ESNAULT, DRIANCOURT, TEMPLÉ, PERTUISEL **Conseillers Municipaux**.

ABSENTS EXCUSÉS : _____

PROCURATION : _____

ABSENTS NON EXCUSÉS : Messieurs PEREYROL, NACHURY, PÉNARD et Mesdames DERSOIR, et PIEAU

SECRÉTAIRE : _____

1 - APPROBATION COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 21 FÉVRIER 2017

Les membres du conseil précisent qu'ils n'ont pas été destinataire du compte rendu de la séance du 21 février 2017.

2 - ACHAT TERRAINS LAUNAY

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte de vente concernant les terrains cadastré section AD n° 56 d'une superficie de 1 294 m² et AD n° 57 d'une superficie de 6 750 m² au prix de 10 €/le m² soit une somme totale de 80 440,00 €auxquels viendront s'ajouter les frais d'actes.

3 - NOM DU FUTUR LOTISSEMENT

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, décident de dénommer le nouveau lotissement "La Baumerie" et de numéroter chaque lot.

4 - RENOUVELLEMENT CONTRAT D'ASSURANCE GROUPE "RISQUES STATUTAIRES"

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de charger Monsieur le Maire de signer la demande de consultation auprès de Centre de Gestion du Maine-et-Loire dont les caractéristiques de cette consultation sont les suivantes :

- Couverture de l'ensemble des risques statutaires pour les agents titulaires et non titulaires,

- Franchise de 30 jours cumulés avec abrogation pour les arrêts supérieurs à 60 jours, accidents du travail et maladies professionnelles sans franchise,
- Garantie des charges patronales (optionnelle).

Option : Franchise de 10 jours fermes pour accident du travail et maladie professionnelle; cette option devra nécessairement être associée à une proposition sans franchise pour ces deux risques.

5 - SUBVENTIONS COMMUNALES 2017

Le Conseil Municipal, après en avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire décide par 12 voix pour, 1 abstention et 4 voix contre de porter la subvention concernant le Challenge communal Boule de Fort La Joierie à 180 €:

Considérant le montant ainsi attribué à cette association, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les demandes de subventions pour les associations pour 2017 telles que définies dans le tableau ci-dessous.

Nom des associations	2017		
	Demande reçue	Nbre élèves	€
A.D.M.R.	X		3 000.00
Bibliothèque "L'attire-lire"	X		400.00
C.C.A.S.			4 000 + 2 500
Challenge communal Boule de fort LA JOIRIE	X		180.00
Collège Jacques Prévert F.S.E. (Foyer Socio-éducatif)	X		500.00
Collège St François (ASEP : Association Séronnésienne d'Education Populaire)	X		300.00
Conjoints survivants (ex. Veuves Civiles)	X		90.00
Com'elle dit Théâtre	X		90.00
E.N.V.O.L.	X		-
École ST JOSEPH Classe découverte	X		-
École STJOSEPH Garderie (O.G.E.C.)	X		1 700.00
Ensemble Vocal des deux rives	X		200.00
Les Amis des Fontaines	X		200.00
Ligue Départementale contre le Cancer			-
Morgane Ange d'Amour			50.00
O.M.C.L.	X		5 000 + 6 000
O.M.S.	X		9 000.00
SOLAÉ	X		90.00
SOLIPASS	X		1 000.00
TEAM ADOS Foyer des jeunes	X		1 200.00
TURNA	X		-
S/TOTAL		128	35 470.00

6 - AVENANT N° 1 MARCHÉ RUE DE CHERRÉ BUDGET ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de sursoir à cette décision dans l'attente de précisions concernant la validité de cette option.

7 - AUTORISATION D'OUVERTURE LIGNE DE TRÉSORERIE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- d'autoriser à signer la convention à intervenir portant ouverture d'une Ligne de Crédit de Trésorerie, et de l'autoriser à procéder sans autre délibération aux demandes de versements des fonds et aux remboursements dans les conditions prévues par la convention portant ouverture d'une ligne de trésorerie.

8 - AUTORISATION SOUSCRIPTION EMPRUNT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 16 voix pour et 1 abstention, décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à lancer une consultation auprès divers organismes bancaires afin de recueillir des propositions.

9 - REMBOURSEMENT FACTURES ANCIEN PRESBYTÈRE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- les factures correspondantes à l'ancien presbytère concernant l'eau et l'électricité seront prises en charge sur le budget principal de la ville.

10- QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire informe les membres de l'Assemblée que Monsieur Marc-Antoine DRIANCOURT a été désigné comme représentant de la C.C.V.H.A. auprès du PETR.
- Monsieur Marc-Antoine DRIANCOURT demande que les représentant de la commune au sein de la C.C.V.H.A. puissent faire un compte rendu des activités lors de chaque réunion du Conseil.
- Monsieur BRISSAUD propose aux membres du Conseil de modifier les horaires concernant l'éclairage public pour les maintenir de 23 h à 5 h du matin.
- Monsieur BRISSAUD précise aux membres du Conseil le calendrier d'aménagement du rond point de "Ma Campagne" et informe également les membres de l'état d'avancement des démarches entreprises avec le Conseil Départemental concernant le rond point de Boutigner.
- Monsieur le Maire présente aux membres de l'Assemblée le rapport de la gendarmerie concernant Châteauneuf-sur-Sarthe et précise que ce rapport est disponible en mairie.
- Monsieur BRISSAUD rappelle aux membres du Conseil que la dédicace des livres "Châteauneuf Terre d'Accueil" aura lieu le samedi 25 mars 2017.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 22h15.